



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



Chancellerie des universités de Paris

Prix Pierre et Yvette Roudy

OPTION THÉÂTRE

2 0 2 3

APPEL À
CANDIDATURES

PRIX : 1 000 €

#PrixRoudy
@SorbonneFr
www.sorbonne.fr

Prix Pierre et Yvette Roudy

APPEL À CANDIDATURES 2023

Pierre ROUDY et l'option théâtre

Pierre ROUDY (1927-2012), romancier, dramaturge, essayiste, a enseigné l'anglais au lycée de Savigny-sur-Orge, au lycée Louis le Grand et en école de journalisme. Il a dirigé de 1970 à 1991 l'École de théâtre de la rue Blanche, à Paris qui devient lycée technique, en 1969, sous l'appellation Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (l'ENSATT, décentralisée à Lyon depuis 1997). Il y mènera une profonde refonte des grilles pédagogiques.

Considérant le théâtre comme un élément fondamental de la pédagogie, il parvient à instaurer, après 1981, l'option théâtre au baccalauréat.

Le prix Pierre et Yvette ROUDY

Au décès de son époux, Yvette ROUDY a souhaité rendre hommage au travail et à l'œuvre de son mari. Grâce à une donation à la chancellerie des Universités de Paris, elle a créé le Prix Pierre et Yvette ROUDY.

Ce prix rend hommage au travail spécifique des options théâtre facultatives et représente un encouragement pour les étudiants qui le reçoivent. Sa remise solennelle lors d'une cérémonie souligne la prise en considération des bienfaits de la pratique du théâtre dans la formation des jeunes adultes. Bienfaits qui ont été particulièrement défendus et mis en œuvre tout au long de la carrière de Pierre ROUDY, ainsi que peuvent en témoigner ses anciens élèves.

Le montant du prix attribué à chaque lauréat est de **1 000 €**.

Conditions de participation

- **Le prix s'adresse à tout élève de Terminale**, quelle que soit sa section, ayant choisi l'**option facultative théâtre** dans l'année en cours et qui serait désireux de défendre l'intérêt de ce parcours.
- Le concours est ouvert aux établissements des **académies de Paris, Versailles et Créteil dispensant l'option théâtre**.
- Le professeur de théâtre, en concertation avec ses élèves, propose la candidature **d'une jeune femme et d'un jeune homme** par établissement, particulièrement investis et méritants dans l'option même s'ils ne se destinent pas à la carrière de comédiens. L'objectif en effet n'est pas tant de défendre l'ouverture sur la profession que l'apport du théâtre dans toute formation humaniste.
- L'assiduité et l'implication personnelle aux cours de théâtre sont des critères importants dans la sélection des candidats ; de même qu'une certaine qualité de technique théâtrale et une participation enthousiaste aux manifestations culturelles de l'établissement ou hors cadre scolaire.

Les professeurs s'attacheront aussi à choisir ceux qui, à leurs yeux, en fonction de leur personnalité représentent au mieux les valeurs pédagogiques et humaines, l'esprit de solidarité et d'humanisme reflétant les valeurs du prix Pierre et Yvette ROUDY et du théâtre en général.

- Ces qualités peuvent s'apprécier au regard de ce que le théâtre leur permet d'acquérir dans les domaines suivants :

Critères pédagogiques et humains :

Sens du collectif et de l'écoute de ses partenaires
Générosité, envie de transmettre
Curiosité, ouverture d'esprit
Ouverture sur l'univers du théâtre
Maturité émotionnelle, confiance en soi
Envie de lectures, de pratiques culturelles et de partage d'expériences

Critères techniques :

Aisance et appropriation de l'espace
Concentration et connaissance du texte
Gestuelle, maîtrise corporelle et déplacements
Élocution, clarté et dynamisme
Maîtrise de la voix, du regard et des émotions
Créativité, spontanéité et improvisation
Capacité de compréhension et de contextualisation de l'œuvre présentée

Procédure de dépôt des candidatures

- Le ou les professeurs de l'option théâtre des établissements sont responsables de la procédure d'inscription
- Les inspecteurs d'académie de Lettres et Théâtre, dont les coordonnées figurent ci-dessous, assurent le lien entre les professeurs et la chancellerie des universités de Paris.

Pour l'académie de Paris, M^{me} Marie BERTHELIER marie.berthelier@ac-paris.fr

Pour l'académie de Créteil, M^{me} Caroline COZE caroline.coze@ac-creteil.fr

Pour l'académie de Versailles, M. Ludovic FORT ludovic.fort@ac-versailles.fr

Étapes de la procédure d'inscription, à suivre par le professeur référent :

- > Télécharger un formulaire de candidature par candidat (obligatoirement 2 candidats par établissement, une femme et un homme). Le formulaire est disponible sur le site internet : www.sorbonne.fr.
- > Remplir et imprimer chaque formulaire. Tous les formulaires doivent être signés par le professeur référent et par le chef d'établissement (sous peine de rejet de la candidature).
- > Envoyer les deux formulaires signés par courrier électronique à l'adresse prix.chancellerie@ac-paris.fr.
- > **Les formulaires de candidature devront être envoyés en deux fichiers séparés (1 document pdf par dossier de candidature).**

Ces formulaires devront être envoyés à la chancellerie avant le 31 mars 2023.

Procédure de sélection des candidats Épreuve de présélection - Audition finale

Tout élève candidatant au prix aura l'opportunité d'auditionner devant le jury.

En fonction du nombre de candidatures reçues, une audition de présélection pourra avoir lieu à la fin du mois de juin, après les épreuves du baccalauréat.

L'audition finale se déroulera en octobre 2023, sous réserve de l'obtention du baccalauréat.

Devant un jury composé d'une quinzaine de professionnels, il sera demandé aux candidats de présenter un extrait de leur travail théâtral annuel (seul ou accompagné, avec ou sans réplique), d'une dizaine de minutes environ. Cette performance sera suivie d'un entretien de quinze minutes, au cours duquel les candidats se-ront interrogés sur leur parcours, leur motivation et pourront également être questionnés sur le dossier écrit de l'épreuve du baccalauréat.

Le jury s'intéressera particulièrement à la capacité des candidats à analyser **l'apport et le bienfait de la pratique théâtrale dans leurs parcours scolaire et personnel.**

Après délibérations, le jury désignera une lauréate et un lauréat. La chancellerie des universités informera les candidats et les professeurs des résultats.

Les dates précises des auditions vous seront communiquées à l'issue de la procédure d'inscription.

Remise des prix

Le prix sera remis officiellement aux lauréats en Sorbonne, au mois de décembre 2023, dans le cadre de la cérémonie de remise des prix solennels de chancellerie.

Pour toute question relative au prix, merci de contacter le service développement et mécénat :

prix.chancellerie@ac-paris.fr

01 40 46 21 19 / 17